

Projet Pédagogique
Accueil de Loisirs de RIBEAUVILLE PRIMAIRE
Jours scolaires et mercredis

Année scolaire 2017/2018



*« On me demande la lune...
... Mais moi, je suis trop petit pour l'atteindre »*

Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé

*Aubure, Beblenheim, Bennwihr, Bergheim, Guémar, Illhaeusern, Ostheim, Ribeauvillé maternelles, Ribeauvillé primaires,
Riquewihr, Rodern, Thannenkirch.*



SOMMAIRE

- I. La présentation
- II. La spécificité de l'accueil
- III. Les conceptions éducatives
- IV. Le relationnel
- V. Les modalités d'évaluations
- VI. Conclusion



I. La Présentation :

1. L'organisateur :

Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé

1 rue Pierre de Coubertin 68150 Ribeauvillé

Tél. : 03.89.73.27.10

Le territoire s'étend sur quatre unités géographiques majeures que sont, d'ouest en est, le Ried, la Plaine, le Piémont viticole (ou collines sous vosgiennes) et la Montagne vosgienne et compte 18 670 habitants, dont 2517 enfants de 6 à 17 ans (13.48 % de la population) et 1070 enfants de moins de 6 ans (5.73 %).

La Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé, exerce des missions ou différentes compétences qui lui ont été dévolues ou transférées par ses 16 communes membres :

- Aménagement de l'espace
- **Développement économique**
- Protection et mise en valeur de **l'environnement**
- Politique du **logement** et du cadre de vie
- Politique en faveur de **l'Enfance et la Jeunesse**
- Les actions en faveur de la **culture**, du **sport**, des **loisirs actifs** et de la **scolarité**: gestion et animation de la Piscine des 3 châteaux, transport scolaire...

Dans sa mission Enfance et Jeunesse, la Communauté de Communes dispose sur son territoire de 4 modes de gardes distincts.

- La prise en charge de l'accueil de l'enfant de 10 semaines à 3 ans (3 Multi-Accueils)
- La prise en charge par les Assistantes Maternelles agréées (1 Relais Assistantes Maternelles)
- La prise en charge de l'accueil de l'enfant scolarisé de 3 à 12 ans (12 Accueils périscolaires et Accueils de Loisirs)
- Les actions pré-ados et adolescents de 12 à 17 ans.

La finalité étant de préserver une continuité dans la vie de l'enfant et du jeune et de lui permettre un développement harmonieux dans des lieux de vie conviviaux.

L'écriture du Projet Educatif et Social de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé en collaboration avec les élus, les parents et tout le personnel professionnel permet d'assurer une continuité éducative et pédagogique de l'accueil de l'enfant sur le territoire.

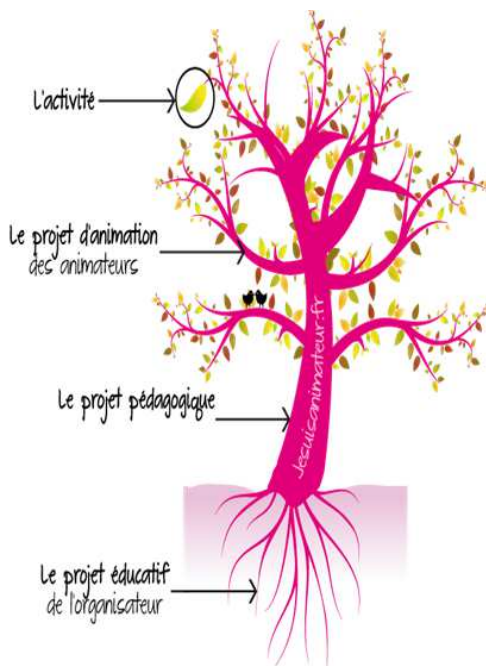
Le présent Projet Pédagogique découle directement de ce Projet Educatif. Rédigé par le responsable, il est le reflet des valeurs éducatives défendues par l'équipe d'animation de votre structure d'accueil.

Plus concrètement et pour finalité, un projet d'animation est écrit et développé par l'équipe sur place.

Il définit les objectifs opérationnels de l'accueil en lien avec le projet Pédagogique.

Il précise le type d'activité proposé, sur un temps donné.

Ils sont tous les trois consultables dans vos structures d'accueil, à la Communauté de Communes ou sur son site internet.



2. L'accueil périscolaire et ses particularités :

Situé en plein cœur de l'école primaire SPAETH de Ribeauvillé au :

8 rue des Bains Carola 68150 RIBEAUVILLE.

Les horaires d'ouverture du centre sont les suivantes et tiennent compte de la réforme des rythmes scolaire :

Les lundis, mardis, jeudis :

Le midi : 11H30 à 13H30

Le soir : 15H50 à 18H30

Les vendredis : 11H30 à 13H30 et 16H30 à 18H30

Les mercredis : 11H30 à 18H30 (en commun avec les 3-6 ans)

L'approche avec le personnel enseignant est matériellement simplifiée étant donné que le périscolaire se trouve dans les locaux de l'école.

Les enfants sont donc épargnés de tous trajets extérieurs pour rejoindre le Centre d'Accueil de Loisirs.

La structure d'Accueils de Loisirs de Ribeauvillé est scindée en deux Centres d'Accueils distincts.

- Un Centre d'Accueil de Loisirs 3/6 ans (4 rue du parc)
- Un Centre d'Accueil de Loisirs 6/12 ans (8 rue des Bains Carola)

Cette séparation a trouvé son origine dans l'objectif de permettre un accueil adapté aux enfants et un mode de fonctionnement en rapport avec les tranches d'âge.



II. La spécificité de l'accueil :

1. Le public :

- Accueil des enfants de 6 à 12 ans du CP AU CM2 ainsi que les enfants de la classe ULIS.
- La capacité d'accueil du centre est de 70 enfants.
- les périodes d'accueil :

Un accueil est possible toute l'année, sauf la semaine entre Noël et Nouvel an du 25 décembre 2017 au 1 janvier 2018 inclus (service entièrement fermé) ainsi que la journée de pré-rentrée (veille de la rentrée de septembre).
Durant les jours scolaires : Ouverture des accueils sur le temps de midi (de la fin des cours jusqu'à la reprise des cours) et le soir après l'école jusqu'à 18h30.

Durant les mercredis et les petites vacances, des regroupements sur certains centres sont organisés en fonction de la période :

Les journées loisirs (mercredis, de la fin des cours à 18h30) : Ribeauvillé Maternelles, Primaires, Bennwihr, Ostheim et Rodern sont ouverts.

Les petites vacances (Toussaint, Noël, Vacances d'hiver et de printemps de 7h30 à 18h30) : Ribeauvillé Maternelles et primaires sont ouverts.

Les activités sont précisées dans le projet d'animation de la structure concernée.

Durant la période estivale (Juillet et Août) : Ribeauvillé 6/9 ans, Ribeauvillé 10/14 ans, Rodern 3/6 ans et Bennwihr 3/6 ans et 6/12 ans (uniquement pour le mois de juillet) sont ouverts de 7h30 à 18h00.

2. L'environnement :

L'accueil de loisirs se situe dans la ville de Ribeauvillé qui compte 4957 habitants. La ville se trouve sur la route des vins d'Alsace dans la plaine et le vignoble. Elle s'étend au pied du massif Vosgien.

C'est l'une des 188 communes du Parc naturel régional des Ballons des Vosges.

Le centre périscolaire est constitué des aménagements suivants :

- Un bureau
- Un vestiaire (dans le hall de l'école)
- Un réfectoire
- Toilettes filles et garçons (en commun avec l'école)
- Un office
- Deux salles d'activités
- Une salle plurivalente et une grande cour (en commun avec l'école)

Le centre a également la spécificité d'être situé dans une commune, riche en infrastructures, comportant :

- Le gymnase municipal
- La piscine des 3 châteaux
- Le jardin de ville
- La salle de spectacle du parc
- Les plateaux sportifs
- La forêt ; le vignoble

3. Les moyens :

Une enveloppe budgétaire est attribuée par la Communauté de Communes à chaque accueil.

Il appartient au responsable et à l'équipe de la structure, en accord avec la hiérarchie, de gérer cet apport sur l'année civile pour le financement des projets.

La structure respecte les normes fixées par la DDCSPP (Direction départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection de la Population) notamment en matière d'encadrement.

Elle respecte également celles fixées par les services vétérinaires en matière d'hygiène (repas, respect des protocoles) ainsi que les protocoles d'utilisation des produits d'entretien et de soins définis par le plan de maîtrise sanitaire (PMS) communs à l'ensemble des structures du territoire de la Communauté de Communes.

4. L'équipe d'animation :

Les enfants du centre périscolaire seront accueillis par une équipe professionnelle, diplômée ou formée dans le secteur de l'enfance et de l'animation ou du poste qu'il occupe.

Pour cette rentrée 2017/2018 l'équipe pédagogique en charge du bon fonctionnement sera constituée :

- D'un responsable périscolaire
- De trois adjoints d'animation
- D'un animateur B.A.F.A.
- D'une maîtresse de maison

Chacun avec ses compétences peut apporter à l'équipe, aux enfants et au fonctionnement du centre :

- Un accueil de qualité des enfants et des familles.
- Une bonne organisation du quotidien.
- Un encadrement suivi et respectable.
- Des activités encadrées et variées.
- Des moments d'écoute et d'échange.

Un organigramme présentant l'équipe, les différents intervenants et les stagiaires sera affiché.

5. Caractéristiques des locaux et des espaces utilisés :

Pour la pause méridienne nous avons à disposition un réfectoire d'une capacité de 45 places. Nous effectuons donc 2 services pour le repas.

Pour les salles d'activités, nous avons défini l'une d'elle comme salle de jeux calmes (lecture, dessin, jeu de société) appelée **RELAX** et l'autre comme salle de jeux plus dynamiques (baby-foot, jeux d'imitation, de construction) appelée **SUPERSONIC**. Chacune est aménagée par des espaces de jeux pour être plus fonctionnelle et permettre aux enfants de mieux se repérer.

Les espaces de rangements de la salle plurivalente, la cour et les toilettes sont en commun avec l'école et les différentes associations de la ville.



6. Mesures envisagées pour les mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicaps :

L'enfant porteur d'un handicap ou d'une maladie chronique peut fréquenter l'accueil de loisirs sous condition d'une mise en place un projet d'accueil personnalisé entre les parents, le médecin, la coordinatrice sanitaire et le responsable du centre et cela dans la mesure où le handicap est compatible avec la vie en collectivité et les locaux.

L'équipe et la coordinatrice sanitaire travailleront en collaboration avec la famille de l'enfant, le médecin référent de la structure, le médecin de l'enfant si nécessaire afin d'organiser cet accueil.



III. Les conceptions éducatives :

1. Objectifs éducatifs :

Dans son quotidien l'enfant doit se préoccuper de rire, jouer, rêver, imaginer, dans le but de grandir et d'apprendre.

Il est important que nous gardions en tête les capacités et les difficultés de chacun pour ne pas solliciter les enfants plus que de raison. Ils doivent continuer à se sentir des enfants à travers les consignes, les règles de vie que nous leur confions.

Notion de respect

Le respect fait partie intégrante de notre savoir vivre. A noter que l'équipe d'animation est la garante de ce respect de la vie en collectivité dans la structure et qu'elle doit être exemplaire de ce savoir vivre, si elle veut en attendre autant des enfants. Il est important pour nous que les enfants se respectent, respectent les adultes, le matériel, les locaux, les règles et les consignes. C'est la base du respect.

Pour y parvenir, l'équipe d'animation définit des règles de vie simples et adaptées à tous pour que chacun, à son rythme, puisse les comprendre et les respecter.

Solidarité : Entraide et Prospérité

Les plus grands, les plus anciens, (qui connaissent déjà le fonctionnement, les règles) peuvent par leur comportement respectueux et sage montrer l'exemple.

Ils deviennent un soutien pour les animateurs qui, dans leur rôle devront aider, accompagner les autres enfants dans la vie quotidienne, dans les activités.

Les plus autonomes peuvent aider les moins débrouillards.

L'équipe aura à cœur d'inviter également chaque enfant à participer à la vie de groupe de manière à lui permettre de trouver sa place et le sensibiliser à la vie collective. Une organisation rigoureuse s'impose vu l'effectif important.

Partager pour une vie collective harmonieuse.

Se rendre compte des atouts de la vie en collectivité :

Pouvoir vivre des moments de complicité, faire des activités, apprendre, partager à plusieurs des moments que l'on ne peut pas faire individuellement.

Partager un moment de convivialité avec les familles et les enfants au sein d'une structure pédagogique et non d'une garderie.

Partager ses choix et permettre à tous d'y participer.

Tolérance : découvrir et apprendre par les autres

Respecter la différence des autres : physique, religieux, origine, difficultés, garçons/filles.

Dans la vie quotidienne, et pendant les activités, il est important que chacun trouve sa place dans le groupe, il faut donc, favoriser pas à pas l'intégration des enfants dans le groupe, privilégier la mixité.

Attention toutefois, à laisser la possibilité que chaque enfant puisse vivre des moments entre copains/copines (affinités).

L'équipe d'animation doit être aussi attentive à toutes les personnalités différentes :

- Les enfants dits « réservés » qui peuvent s'isoler du groupe, se renfermer sur eux-mêmes.
- Les enfants en difficulté, dans leur comportement, dans leur langage et leur expression.
- Les « leaders » qui s'imposent facilement.

Faciliter la communication et l'écoute entre enfants et entre enfants et animateurs en relevant et en discutant toute attitude ou parole non respectueuse. Pour les enfants dont le comportement est dangereux et/ou irrespectueux, nous évaluerons la gravité des faits en équipe afin de prendre une décision disciplinaire et d'appliquer une sanction ou non. Cette organisation nous permet de poser l'acte en lui-même et de prendre du recul en relativisant la situation et en la partageant en équipe.

Amener l'enfant à réfléchir aux conséquences, des transgressions des règles tout en le faisant se sentir considéré, valorisé et écouté.

Tous les membres de l'équipe doivent rester attentifs et observateurs de chaque enfant dans les situations du quotidien et pourront ainsi faire un rapport de ce qu'ils constatent au reste de l'équipe, afin que tous puissent apporter leur aide et une solution aux différentes situations.

Cela passe aussi par l'attention et l'écoute au sein du groupe, aussi bien de la part des enfants que de l'équipe d'animation.

2. l'organisation de la vie quotidienne :

L'accueil de l'enfant, sa vie quotidienne

La pause méridienne : comment se passe-t-elle ?

11h30 : Les enfants se dirigent dans la cour où l'équipe d'animation les attend, dans un espace délimité (repère donné aux enfants).

L'appel est effectué, cela permet de vérifier l'effectif. Un animateur est détaché pour accueillir les enfants du CP, afin de les diriger vers le groupe périscolaire (dispositif les premiers jours). Deux groupes sont ensuite constitués ; l'un ira manger et l'autre sera en activité. Après une durée d'environ 45 minutes, les deux groupes permutent. Le groupe qui a mangé passe en temps de jeux libres mais encadrés ou en activité. L'organisation de deux services est indispensable pour permettre aux enfants de ne pas manger tous en même temps et favoriser les échanges entre enfants et enfants animateurs et partager un moment convivial avec simplicité.

Avant le repas, les enfants procèdent au lavage des mains, sous la surveillance de l'animateur.

Pendant ce temps, la personne en charge de la mise en place du repas veille à l'hygiène et à la qualité de celui-ci.

Les enfants s'installent ensuite à table où ils peuvent profiter d'un moment d'échange avec leur copains, tout en respectant les règles de vie du périscolaire*.

L'équipe s'efforce de faire de ce temps de midi un moment convivial pour que l'enfant développe son apprentissage de coopération au sein du groupe, intègre les règles d'hygiène et de vie en collectivité.

Une petite participation des enfants (volontaires) au débarrassage de la table leur est demandée,

Expl : (Mettre les assiettes et les verres empilés en bout de table).

Il n'y a volontairement pas de chef de table pour ne pas privilégier un enfant plus qu'un autre.

Chaque table du réfectoire porte également un nom pour ces mêmes raisons.

Exemple : (Eviter d'appeler les enfants d'une table par « la table de Gauthier » mais par « la table des p'tits chats »).

Ainsi tous les enfants de la table ont la même importance.

On ne force pas les enfants à manger mais à goûter à tout.

Reprise des cours à 13h40.

*voir la charte des règles de vie affichée au périscolaire.

Le repas

Les repas sont commandés chez le traiteur Deiber et livrés par ses soins et selon la réglementation en vigueur. (Thermo port, respect de la chaîne du froid et de la liaison chaude.)

Les températures des repas sont prélevées à réception.

Chaque jour, un échantillon de chaque plat du menu est prélevé pendant le service et conservé au réfrigérateur durant une semaine.

Un protocole pour assurer l'hygiène des locaux et la sécurité alimentaire a été élaboré par la Communauté de Communes et la coordinatrice sanitaire.

Après l'école

15h50 : Après s'être assuré que tous les enfants inscrits sont présents (même mode opératoire que le midi) le groupe se rend au vestiaire puis passe aux toilettes et se dirige vers le réfectoire pour la pause goûter.

Les enfants apprécient tout particulièrement ce moment d'échanges car il leur permet de raconter leur journée à leurs camarades et à leurs animateurs, mais également de se divertir avec des petites blagues et devinettes.

Dès 17h00 des ateliers divers et variés sont proposés. Soucieux de leur bien-être, l'équipe d'animation préfère leur laisser le choix du déroulement de leur soirée. En effet, ces ateliers permettent d'aller et venir selon leurs envies et leurs préférences. A partir de 17h45 la majorité des enfants prennent le chemin de la maison. Les animateurs profitent de cet instant pour communiquer les informations de la journée et événements à venir aux parents.

L'après-midi loisirs du mercredi

Les enfants du centre de loisirs de Ribeauvillé 6-12 ans se regroupent avec les enfants du centre de loisirs 3-6 ans.

L'EQUIPE D'ANIMATION DES MERCREDIS

L'équipe se compose de :

1 Responsable

5 animateurs

1 Agent d'entretien

L'équipe est présente pour organiser les temps d'accueil du mercredi mais aussi pour aider l'enfant à développer ses richesses, l'aider à progresser, lui permettre de se sentir à l'aise et passer de bons moments de jeux dans la structure. Les animateurs sont disponibles et attentifs, capables d'écouter et de mettre l'enfant en confiance.

11h30 : fin des cours.

Un premier appel est effectué et un moment de jeu est proposé en attendant les enfants qui sont en soutien scolaire.

12h : le repas s'effectue au centre de loisirs des 3-6 ans (rue du parc).

Avant de passer à table, les animateurs veilleront à ce que l'enfant se soit lavé les mains.

Contrairement aux jours scolaires, le repas se déroule en un service et les enfants peuvent se servir eux-mêmes.

Les animateurs feront du repas un moment convivial, de détente, et de calme. C'est un moment riche en relations.

Les animateurs sont présents, attentifs et disponibles de manière à aider l'enfant à prendre son repas dans les meilleures conditions. Nous souhaitons aussi qu'ils goûtent à tout, même en petite quantité.

Le repas sera suivi d'un temps de jeu pour les grands et de la sieste pour les plus petits.

A l'issue du temps de jeu, différents ateliers seront proposés aux enfants.

Les locaux du centre de loisirs 6-12 ans peuvent être utilisés.

Chaque enfant choisit son atelier en fonction de son rythme et de ses envies.

16h00, un goûter équilibré est proposé.

16h30, les enfants auront la possibilité de faire des jeux autonomes (jeux de société, dessins, bricolage, jeux sportifs) ou pourront solliciter les animateurs pour les mener avec eux.

Les départs seront échelonnés jusqu'à 18h30, heure de fermeture du centre.

Les vacances scolaires

Le centre fonctionne en Accueil de Loisirs et propose un accueil pour les 6 à 12 ans de 7h30 à 18h30 et 18h00 pour les vacances d'été.

Un projet d'activités est construit par l'équipe concernée en lien avec le projet éducatif et le projet pédagogique annuel.

Les enfants peuvent s'inscrire à la semaine, à la journée ou à la demi-journée (sauf sur la période estivale). Ils peuvent aussi faire le choix du centre dans lequel ils souhaitent passer leurs vacances.

Les enfants peuvent y découvrir de nombreux jeux et activités. Ils passent du temps avec leurs camarades.

Voir les projets d'animations élaborés en parallèle pour chaque période.

2. L'hygiène et la sécurité :

- La sécurité des enfants est le souci permanent de chaque membre de l'équipe éducative
- L'hygiène du matériel et des locaux, les manipulations des repas s'inscrivent dans un protocole travaillé et établi par les services compétents et par la Communauté de Communes, que chacun est tenu de respecter.
- La sécurité des enfants est le souci permanent de chaque membre de l'équipe éducative.
- A tout moment, l'enfant doit sentir la présence d'un adulte.
- Ce dernier veillera à ne jamais perdre le contrôle du groupe et la sécurité morale des enfants.

Non négociable :

- il n'est permis aucune forme de violence physique ou verbale.
- Il n'est pas permis de mettre la sécurité des enfants et des personnes en danger.
- En cas d'accident ou de situation conflictuelle : Protéger – alerter- secourir.
- Informer le responsable de l'Accueil de Loisirs.
- Effectuer systématiquement un constat.

Moyens :

Expliquer par des temps de discussion ou de jeux, les notions d'hygiène et de sécurité.

Nous devons prendre toutes les précautions pour que l'enfant évolue dans un lieu sécurisé : pharmacie fermée à clé, produits ménagers hors de portée des enfants stockés dans un local spécifique sous clé, entrée et sortie sécurisée...

Bien encadrer les enfants lors de l'utilisation du matériel pédagogique et ranger celui-ci après son utilisation.

De vérifier l'état du matériel de loisirs et de veiller à ce que les enfants en prennent soin.

Avoir pris connaissance et respecter les normes de sécurité et réglementaires.

4. Les activités :

Différentes activités sont proposées les midis des périodes scolaires.

Toutes ces activités sont proposées en liaison avec le projet pédagogique qui découle du projet éducatif.

L'organisation et le choix des différentes activités proposées s'établissent selon une réflexion, une collaboration et concertation de toute l'équipe de la structure. Bien entendu, l'équipe privilégie avant tout les souhaits des enfants. En cas de forte demande un tirage au sort peut être effectué.

- Selon ses capacités et ses compétences, l'animateur gère son activité : programmation, construction et encadrement des séances, évaluation, bilan. Les animateurs proposent donc des activités adaptées aux enfants.
- Les animateurs veillent en outre à la satisfaction des enfants et à leur plaisir ; sa capacité à motiver l'enfant est primordiale.

Voir en annexe : le programme d'activité de l'année scolaire 2017/2018

5. Charte des règles de vie des enfants au périscolaire :

Pour une vie harmonieuse en collectivité, nous demandons aux enfants de respecter les règles de vie suivantes :

Il est demandé aux enfants de :

- Ecouter l'animateur lors de l'appel pour entendre son nom et répondre présent.
- Bien se ranger par deux après l'appel, lors du passage aux toilettes, devant le réfectoire et avant/après le repas.
- Suivre les règles d'hygiène dans les toilettes (lavage des mains).
- Respecter le silence lors du service du repas (présence du chariot).
- Se déplacer en marchant, dans les locaux du périscolaire.
- Il est permis de répandre sa bonne humeur et sa joie autour de soi.
- Se tenir correctement à table.
- Respecter l'adulte, ses camarades et le matériel.
- Rester poli, courtois et tolérant

En cas de difficultés, il sera nécessaire de mettre en place un dialogue entre l'équipe pédagogique et l'enfant afin de trouver dans les meilleures circonstances une issue favorable.

En fonction du comportement de celui-ci, sa place dans les activités pourra être remise en question et cette décision sera prise en équipe.

6. L'accompagnement aux devoirs :

L'accueil périscolaire n'a pas vocation à se substituer aux parents et à l'école pour la prise en charge des devoirs. L'équipe ne peut pas se porter garante des devoirs faits.

Les parents doivent rester les référents de la scolarité de leurs enfants.

Dans la mesure du possible et en fonction de l'aménagement de chaque structure, une salle spécifique sera mise à disposition de ceux qui le souhaitent, permettant ainsi d'offrir les meilleures conditions de travail.

7. Les nouveaux Temps d'Activités Périscolaires :

Depuis la rentrée 2014/2015, le service Enfance Jeunesse organise les nouveaux Temps d'Activités Périscolaires dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Ces temps d'activités sont organisés par trimestre dans tous les accueils de loisirs les vendredis de 13h30 à 16h30.

Des activités sportives et culturelles sont proposées par le personnel du service enfance en collaboration avec les diverses associations locales.

Le type d'activités retenu est lié notamment aux intentions éducatives, à l'environnement, à l'âge des mineurs, aux équipements et aux compétences mobilisables, au temps qui peut être consacré à l'activité... et qui sont définis dans le Projet Educatif Du Territoire (PEDT).



IV. Relationnel :

1. Les différents acteurs et les rôles de chacun :

Le rôle du responsable de structure

- il est le garant du bon fonctionnement du centre tant aux yeux de l'organisateur, des animateurs que des enfants et des familles.
- il rédige et fait vivre le projet pédagogique de la structure dont il est responsable et veille au respect de celui-ci.
- il met en œuvre les moyens nécessaires à l'équipe d'animation dans l'accomplissement de sa tâche et demeure le référent.
- il travaille en collaboration permanente avec l'équipe pédagogique, les services municipaux, l'école, et les associations partenaires.

Le rôle de l'animateur

- il doit veiller quotidiennement à la sécurité et à l'hygiène du groupe d'enfants placé sous sa responsabilité ainsi qu'au respect du matériel mis à sa disposition.
- il est chargé de donner forme et vie aux projets d'activités.
- il prépare et gère son temps de travail entrepris.
- il est un point de repère pour l'enfant.
- il est garant du bon fonctionnement de son atelier ou son activité.
- il analyse et évalue le travail engagé.
- Il fait découvrir de nouvelles activités, en s'engageant toujours dans une dynamique de projet et ce, afin d'éviter d'être de simples consommateurs.

2. Les relations avec les partenaires :

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et La Mutualité Sociale Agricole (MSA)

- Soutien financier de l'action « enfance jeunesse »
- Effectue des contrôles réguliers dans toutes les structures pour s'assurer du respect du contrat CEJ (Aspects financiers, tarifications, encadrements, fréquentations, projets ...)

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection de la Population (DDCSPP) pour les plus de 6 ans et le Conseil Général à travers le service de Protection Maternelle et Infantile (PMI) pour les moins de 6 ans.

- Veille au respect des règles d'encadrement et du niveau de qualification des encadrants
- Effectue des contrôles inopinés dans les structures pour s'assurer de l'application de la réglementation en vigueur
- Suivi de la prise en charge éducative, pédagogique et des activités
- A un rôle d'information et de prévention auprès des structures :

3. Les parents :

Notre travail s'appuie sur une bonne entente avec les familles. Elles sont associées sous différentes formes à la vie de leur(s) enfant(s) en collectivité :

- Rencontres, invitations à découvrir les activités de leur(s) enfant(s) réalisées durant l'année, et diverses organisations et moments festifs auxquels les familles sont conviées.

Nos moyens

- Etre à leur écoute.
- Prendre dans la mesure du possible en considération leurs demandes.
- Instaurer un dialogue permanent par le biais d'une communication orale lors des temps d'accueils, de réunions informelles ou rencontres plus conviviales.
- Diffuser les informations et programmes des activités et projets de manière verbale et visuelle (tracts, affiches et fiches de sorties extrascolaire).
- Informer quotidiennement des éventuelles difficultés rencontrées avec l'enfant ou tout simplement raconter les moments de la journée.
- Associer les parents à la vie de la structure lors des temps forts.
- Se référer également au règlement de fonctionnement.



V. Les modalités d'évaluation de l'accueil :

1. Les moyens :

- Réunions en début d'année pour l'élaboration du présent projet pédagogique, puis suivis ponctuels et une réunion en fin d'année pour un bilan.
- Réunions ponctuelles pour l'élaboration et le suivi du projet d'animation.
- Tenue d'un classeur pour les projets en cours d'élaboration.
- Compte rendu des réunions pédagogiques/responsables et autres à l'équipe afin de transmettre les informations importantes.
- Plannings hebdomadaires.
- Tenue des heures effectuées.
- Explication du fonctionnement général de l'administratif (rangement des dossiers...) à toute l'équipe.
- Rencontre avec les coordinateurs et/ou la responsable du service enfance jeunesse.
- Rencontre avec la coordinatrice sanitaire.
- Rencontre avec l'agent de prévention.



VI. Conclusion :

Ce présent projet pédagogique a été pensé et écrit en collaboration avec les membres de l'équipe.

Chaque parent, chaque membre de l'équipe peut le consulter librement.

Il est affiché sur le tableau d'accueil dans le hall du périscolaire.

Ce projet reste cependant ouvert, à toutes réflexions, analyses et peut être modifié en conséquence, toujours dans l'objectif du bien être de l'enfant.

Ce document restera un support et un outil de travail durant l'année scolaire en cours. Il permettra à chaque membre de l'équipe de suivre une ligne directrice commune et à chaque enfant de s'épanouir et de grandir au sein d'une équipe et d'une structure favorisant l'accueil qualitatif.



.....

PARENTS

Vos interrogations sur ce projet pédagogique nous intéressent, dans le but de pouvoir répondre aux questions que vous pouvez être amené à vous poser quand votre enfant est au périscolaire.

Alors n'hésitez pas à nous en faire part.

Merci,

L'équipe.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Projet d'animation

Année scolaire 2017/2018



*« On me demande la lune...
... Mais moi, je suis trop petit pour l'atteindre »*

I. Présentation :

Le projet d'animations

À partir du cadre fixé par le projet pédagogique et en concertation avec les enfants, les animateurs élaborent **le projet d'animation** suivant. Il permet d'y inscrire l'ensemble des activités. Il définit également à qui elles s'adressent, de quelles façons elles vont être proposées et où elles se passent.



*« On me demande la lune...
...mais moi, je suis trop petit pour l'atteindre. »*

Ainsi débute notre histoire ...

Il était une fois un petit garçon appelé Saturnin à qui l'on demande constamment la lune...

Le petit enfant ne comprenant pas cette expression, se met en quête de trouver comment atteindre cette fameuse lune.

Un soir en la regardant dans le ciel, il réalise que le chemin pour l'atteindre sera semé d'embûches.

Le Lendemain, il demande l'aide à sa meilleure amie Luna.

Celle-ci lui fait remarquer qu'ils sont bien trop petits pour l'atteindre et qu'il vaudrait mieux la faire venir à eux.

Ensemble, ils élaborent un plan qui consiste à charmer la lune avec différents numéros (danse, magie, cirque...)

Y parviendront-ils ?

à suivre



Organisation générale Comment cela fonctionne ?

Chaque jour, lors de la pause méridienne, l'équipe d'animation accueille les enfants de 6 à 12 ans avec un encadrement de cinq animateurs qualifiés.

Les enfants sont ici très demandeurs d'activités pendant cette période.

Nous proposons différentes activités encadrées par les animateurs entre 12h00/12h45 et 12h45/13h30 les lundis, mardis, et jeudis. Ces activités seront renouvelées tous les trimestres, afin de permettre aux enfants de changer ou non d'activités durant l'année.

Pour se faire aider, l'équipe d'animation utilise « une représentation de la galaxie ».

Elle servira de repère aux enfants et à l'équipe comme suit :

- L'enfant choisit parmi les activités, celle(s) qu'il veut faire, en tenant compte des jours où il est présent et en faisant attention à ce que toutes ces activités ne se déroulent pas en même temps (avec l'aide des animateurs).
- Un tirage au sort sera ensuite effectué en cas de manque de place et sera proposé une autre activité.
- Pour finir, le nom de l'enfant sera inscrit dans la case de l'activité choisie, pour que l'enfant et les animateurs se rappellent du choix, du jour et du moment où se déroule l'activité.
- Les fiches techniques d'activités sont rédigées par les animateurs et affichées.
- Ces activités se dérouleront sur 3 mois (temps d'une session). En effet, nous considérons qu'une période trimestrielle est suffisante pour que l'enfant ne se lasse pas et ait tout de même pu découvrir l'activité.

Il y aura donc 3 sessions pendant l'année :

- Session 1 : octobre ; novembre ; décembre.
- Session 2 : janvier ; février ; mars.
- Session 3 : avril ; mai ; juin. (Activités réservées à la représentation spectacle de fin d'année)
- L'enfant devra s'engager de manière symbolique dans les activités qu'il aura choisies tout au long de la session à l'issue des deux semaines d'essai (sauf cas particulier).
- Chaque fin de session, l'enfant pourra renouveler le choix de ses activités.
Pour une vie collective harmonieuse, nous varions donc les activités dites culturelles, récréatives, d'expressions et sportives, afin d'apprendre à partager. Ces activités sont choisies selon les compétences des animateurs, les envies et besoins des enfants.
- L'enfant peut cependant faire le choix de rester en jeu libre sur une ou plusieurs sessions.
- En fonction du comportement de l'enfant, sa place dans les activités pourra être remise en question et cette décision sera prise en équipe.

Après l'école et le temps du goûter :

Dans la continuité du projet pédagogique, l'équipe d'animation détermine l'organisation des animations.

En prenant en considération le fait que certains enfants viennent plusieurs soirs de la semaine, que les enfants partent du périscolaire de manière échelonnée, il est important que les animations tiennent compte de ces éléments et soient adaptées aux différents publics que nous accueillons.

Il sera donc proposé aux enfants des ateliers* différents et variés.

*Atelier : moment de jeu créatif qui ne nécessite aucun engagement ni dans la durée ni dans le temps. Ces ateliers sont dirigés et encadrés par un animateur qui les accompagne sans s'imposer.

(Création de bijoux, art graphique, sport...)



L'enfant doit aussi jouer librement !

En parallèle des activités et des ateliers, des moments libres seront accessibles à l'enfant afin d'avoir un instant de détente pour lui et ainsi être moins sollicité.

Ces moments libres incluent : jeux simples qui permettent d'imaginer, de faire semblant, de créer des illusions.

L'animateur référent de ce moment, devient alors plus disponible pour les enfants et peut donc répondre à d'autres demandes.



Soirées Parents

Quelques soirées parents sont en projet pendant l'année pour vivre des moments festifs et de partages. Nous avons prévu une soirée karaoké déguisée « Halloween » le 20 octobre 2017 au profit de l'association « Sam 'donne des ailes ». Puis une soirée représentation spectacle* qui aura lieu courant juin 2018 au profit de l'association « J'ai demandé à la lune ».

* Chaque fin d'année nous organisons une soirée découverte des activités où les familles étaient invitées à venir partager les activités réalisées par leurs enfants tout au long de l'année.

Cette année l'équipe souhaite, en accord avec les enfants, partager ces activités sous forme de « représentation spectacle ».

L'équipe tient cependant à ce que cette représentation spectacle soit un moment festif pour que les enfants prennent du plaisir à montrer leurs activités à leurs familles et non réaliser des activités pour la création d'un « spectacle » qui génère trop de pression et de stress aux enfants.

II. Les projets d'activités :



Présentation des activités

Les activités ci-dessous ont été sélectionnées suite aux demandes des enfants et aux compétences de l'équipe d'animation :

Premier trimestre :

Jeux de rôles ; création en pâte FIMO ; foot salle ; base-ball/hockey ; jeux de ballon ; initiation jeux de cartes ; bouge ton corps en mode virtuel ; atelier créatif ; badminton.

Deuxième trimestre :

Lego story ; autour du fil ; hockey ; création bijoux ; handball ;

Troisième trimestre :

Initiation roller ; accro-gym ; danse ; atelier cirque/magie ; jeux de société/échec ;



Les moyens

Les activités sont préparées en amont lors des temps de préparation pédagogiques. Un budget est alloué chaque année par la Communauté de Communes de Ribeauvillé nous permettant ainsi d'investir du matériel pédagogique adapté.



L'évaluation

Lors des inscriptions et de la présentation des activités, le taux de remplissage est révélateur de l'intérêt que portent les enfants à l'activité. Il convient de changer d'activité si celle-ci n'attire que peu d'enfants.

Charge cependant à l'animateur d'être « vendeur » de son activité.

Pour évaluer ces activités, l'équipe se réunira durant des réunions pédagogiques pendant et à la fin de chaque trimestre pour dresser un bilan. Chacun mettra en avant les points positifs et les difficultés rencontrés lors du déroulement de ses activités et voir si les objectifs fixés ont été atteints. Des axes d'amélioration pourront ainsi être trouvés.

